

*Proposition présentée par le Bureau du Grand Conseil :
M^{mes} et MM. Michel Halpérin, Anne Mahrer, Jacques
Baudit, Loly Bolay, Patricia Läser, Caroline Bartl et
Thierry Cerutti*

*Date de dépôt: 13 octobre 2006
Messagerie*

Proposition de résolution soutenant la fondation d'une Conférence des parlements cantonaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- le nombre croissant d'accord intercantonaux et la multiplication des interdépendances intercantionales et internationales ;
- sa responsabilité de coordonner et de renforcer les processus de décision et les compétences des parlements cantonaux en la matière ;
- la nécessité de formaliser la rencontre annuelle des présidents des parlements suisses ;
- la proposition faite lors de la séance des présidents des parlements à Schwyz le 15 septembre 2006 de fonder une Conférences des parlements cantonaux ;
- la tenue en 2007 de la réunion des présidents des parlements cantonaux à Genève,

décide

- de soutenir la fondation d'une Conférence des parlements cantonaux ;
- de faire connaître la position du Grand Conseil au secrétariat du parlement du canton de Berne, en charge de ce projet.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La proposition de résolution qui vous est soumise est issue des réflexions et débats de la dernière rencontre des présidents des parlements suisses à Schwyz le 15 septembre 2006.

Partant du constat que la coopération entre les parlements est appelée à s'accroître, notamment du fait de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches, les présidents des parlements ont ressenti le besoin de formaliser davantage leur rencontre annuelle. En effet, derrière la mise en place de la collaboration intercantonale se cache la question de l'équilibre entre les pouvoirs et notamment entre l'Exécutif et le Législatif.

La création d'une Conférence des parlements cantonaux a comme objectif d'être le pendant, toute proportion gardée, de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et d'être son interlocutrice au niveau national, sur un pied d'égalité.

Il reste encore diverses questions à régler, comme le mandat de cette conférence, son secrétariat ou encore son budget. Le but de la présente résolution est de faire connaître l'intérêt du Grand Conseil genevois pour ce projet.

Si deux tiers des parlements cantonaux donnent un avis favorable, le groupe de travail présidé par le président honoraire du Grand Conseil bernois approfondira ses travaux et préparera la création de la conférence. Il appartiendra alors au Grand Conseil genevois de décider de son adhésion à la conférence.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette résolution.